



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 8 de l'ordre du jour
Débat général

**Lettre datée du 2 octobre 2012, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration écrite de la délégation du Royaume-Uni, qui exerce son droit de réponse face aux propos tenus par le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de Maurice, Arvin Boolell, le 1^{er} octobre 2012 devant l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 2 octobre 2012 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le Gouvernement britannique maintient que le Territoire britannique de l'océan Indien est britannique, et ce depuis 1814. Il ne reconnaît pas la revendication de souveraineté du Gouvernement mauricien.

Le Gouvernement britannique est attaché à la coopération étroite et constructive qu'il entretient avec le Gouvernement de Maurice dans bien des domaines et souhaiterait qu'elle comprenne un dialogue plus constructif au sujet du Territoire britannique de l'océan Indien.
